

# CHARTRE FÉDÉRALE DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX, À NOUS D'AGIR!



Si on leur demande leur avis, la plupart des Canadiens diront qu'il est important de se doter de lois environnementales rigoureuses pour protéger l'air, l'eau et le sol essentiels à notre santé. Et pourtant, sur la scène internationale le Canada continue de traîner de la patte en ce qui touche à la protection de l'environnement. Nous nous voyons comme des chefs de file de la protection de l'environnement et de la santé humaine, mais c'est loin d'être le cas.

De fait, selon le Conference Board du Canada, nous nous situons au 15<sup>e</sup> rang sur 17 pays industrialisés au chapitre de nombreux indicateurs environnementaux. C'est triste à dire, mais un Canadien à faible revenu sur quatre vit à moins d'un kilomètre d'une source importante de pollution industrielle. Les maladies, accidents et décès prématurés reliés à l'exposition à la pollution coûtent au Canada 100 milliards de dollars par année.

La mosaïque des lois canadiennes sur l'environnement ne permet tout simplement pas de protéger les personnes et les lieux qui nous sont chers. Or, on le voit bien sur la scène internationale, les pays qui ont reconnu à leurs citoyens le droit de vivre dans un environnement sain affichent de bien meilleurs scores sur le plan environnemental – et économique – que les pays qui ont négligé de le faire. L'expérience démontre que les droits environnementaux stimulent l'innovation et la compétitivité, et favorisent la vigueur économique. Pensons à des pays comme la Belgique, la Norvège et l'Espagne, qui ont tous amélioré leur performance économique par suite d'un resserrement des droits environnementaux.

## Retrouvons notre position de chef de file en environnement

Le Canada est riche de nature : 20 % de l'eau douce, 20 % de ce qui reste de régions sauvages et 25 % des milieux humides de la planète, et les plus longues côtes dans le monde. Mais pour continuer de jouir des bienfaits que procurent ces ressources précieuses, le Canada doit se doter de normes extrêmement rigoureuses de protection de l'air, de l'eau et du sol dont nous dépendons. L'adoption par le gouvernement d'une charte fédérale des droits environnementaux aurait pour effet immédiat de créer un cadre réglementaire fédéral harmonisé et fort pour assurer la protection de l'environnement. Ce serait là également un pas important vers notre objectif ultime, qui est de voir inscrit dans la *Charte des droits et libertés* le droit de chacun au Canada à un environnement sain.

En fait, une charte fédérale des droits environnementaux servirait efficacement la protection de l'environnement de trois façons essentielles :

1. Une charte assurerait aux citoyens du Canada l'accès à l'information dont ils ont besoin pour être bien renseignés au sujet des décisions et actions du gouvernement sur le plan environnemental.

2. Une charte permettrait aux citoyens de participer au processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la réglementation environnementale.
3. Une charte assurerait aux Canadiens l'accès à la cour, en dernier ressort, en situation de conflit irréconciliable entourant le processus décisionnel touchant à l'environnement.

Dotés d'une charte fédérale des droits environnementaux, les Canadiens pourraient plus facilement jouer un rôle actif dans l'application des lois environnementales. Ainsi, leur serait garantie la possibilité de demander une révision des lois et des politiques en vigueur s'ils estiment qu'elles sont insuffisantes ou inefficaces.

N'oublions pas que 110 pays dans le monde ont déjà inscrit le droit à un environnement sain dans leur constitution. En outre, plusieurs pays ont inscrit ce droit dans leur loi nationale sur l'environnement. Que penser alors du fait que le Canada ne fait pas partie de ce groupe alors que 85 % de sa population affirme souhaiter que le gouvernement reconnaisse le droit de chacun à un environnement sain?

**À nous, maintenant, de parler d'une seule voix pour que le Canada retrouve sa position de chef de file en protection de l'environnement. Il en va de notre santé et de la santé de notre environnement.**

## **Le mouvement Bleu Terre, des citoyens ordinaires qui mènent une action extraordinaire pour changer les choses**

La Fondation David Suzuki et Ecojustice se sont regroupés pour créer le mouvement Bleu Terre, qui mène une campagne citoyenne d'appui à la protection juridique du droit de chacun au Canada de vivre dans un environnement sain. Le mouvement Bleu Terre se fonde sur l'idée simple mais oh combien puissante que les citoyens du Canada ont droit à l'air pur, à l'eau potable, à des aliments sains et à un climat stable, et qu'ils ont leur mot à dire quant aux décisions qui touchent à leur santé et à leur bien-être.

D'un bout à l'autre du pays, des citoyens demandent que tous les divers paliers de gouvernement admettent une vérité toute simple : les droits environnementaux sont un droit de la personne. Pour assurer une protection durable de l'environnement afin que les générations futures bénéficient elles aussi d'un environnement viable, il faut que les trois paliers de gouvernement reconnaissent à leurs citoyens le droit de vivre dans un environnement sain. D'ailleurs, près de 150 municipalités – qui représentent 15 millions de personnes – ont déjà adopté une déclaration en faveur des droits environnementaux. Conjuignons maintenant nos efforts pour que soit garanti juridiquement le droit de chacun au Canada à un environnement sain.

Le pouvoir du nombre est irréversible et nous pouvons, tous ensemble, y arriver. Ensuite, nous pourrons nous déployer en vue de l'objectif final, qui est de faire inscrire dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, notre loi suprême, le droit de chacun de vivre dans un environnement sain.

Certes, nous sommes issus de communautés diverses, nous vivons dans des milieux et paysages différents, nous parlons plusieurs langues, mais nous avons quelque chose d'indestructible en commun : la conviction que chacun de nous a droit à l'air pur, à l'eau potable, à des aliments sains et à un climat stable.

Motivés par notre amour pour l'environnement, par une foi profonde dans la justice ou par la préoccupation de notre santé commune, nous sommes plus de 100 000 citoyens réunis par le mouvement Bleu Terre, et des

milliers de bénévoles créent des regroupements dans leur communauté proche. Chacun de nous porte sa pierre à l'édifice, et la solidarité qui nous unit rend inéluctable la concrétisation du droit de chacun de vivre dans un environnement sain. Maintenant.

*Rejoignez-vous au mouvement. Allez faire un tour sur notre site [bleuterre.ca](http://bleuterre.ca) pour joindre votre voix aux nôtres et devenir membre Bleu Terre au sein de votre communauté.*